



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240126-D11_01_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 janvier 2024

Délibération N°11/01.2024

Date de convocation :
19/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 janvier, à 19 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, MORELLON, KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ,
Absents représentés : M. JOLLET (procuration à Mme PLASMANS)

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
2/02/2024

Formant la totalité des membres en exercice,
Mme Anne-Sophie PLASMANS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Positionnement sur le projet Bois du Roi

Un projet de centrale photovoltaïque dans le Bois du Roi est porté par ENGIE GREEN sur la commune de Péroy-les-Gombries, accessible par les chemins communaux d'Ormoy-Villers.

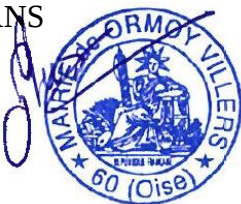
Le Conseil municipal souhaite prendre une position officielle sur ce projet qui remplace l'ancien projet de décharge. M. Chamard a rédigé un texte qui est proposé au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants

(9 Pour, 2 Abstention M. ETAIN et Mme PLASMANS, 0 Contre)

- **APPROUVE** le texte suivant
"Le Conseil Municipal d'Ormoy-Villers affirme sa volonté de lutter sans compromis possible pour la préservation de la zone du Bois du Roi. Ce bois est depuis des décennies l'objet de projets industriels extravagants alors que son intérêt écologique primordial est reconnu par tous. Le Bois du Roi fait partie du patrimoine vert de toutes les communes qu'il couvre et doit être préservé tel quel par tous les moyens. Le Conseil Municipal apportera son soutien à toute action tierce agissant dans ce but."
- **DIT** qu'il sera transmis à la Commune de Péroy-les-Gombries, l'entreprise Engie Green, l'association Valois Environnement, ainsi qu'au propriétaire du terrain.

Le secrétaire de séance,
Anne-Sophie PLASMANS



Ormoy-Villers, le 09/02/2024
Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **09/02/2024**